

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 NOVEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 11/12/2023  
Reçu en préfecture le 11/12/2023  
Publié le  
ID : 059-215902024-20231207-20231128DEL19-DE

20231128DEL19  
S<sup>2</sup>LO

**NOMBRE :**

De conseillers en exercice : 29

De présents : 21

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

**OBJET :**

ADHESION DE LA COMMUNE AU  
GROUPEMENT DE COMMANDE  
DU SYNDICAT MIXTE « NORD PAS  
DE CALAIS NUMERIQUE »  
PRESTATIONS NUMERIQUES ET  
CONVENTION TRIPARTITE AVEC LE  
CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DU NORD

**DELIBERATION :**

Publiée le 8 décembre 2023

Rendue exécutoire le 8 décembre  
2023

Adressée au contrôle de Légalité  
(Préfecture de LILLE DRCL) le 8  
décembre 2023

Le maire certifie que la délibération  
a été publiée le ;

Le : 8 décembre 2023

Et que la convocation du Conseil  
avait été faite

Le : 16 novembre 2023

Le Maire  
D'ERQUINGHEM-LYS



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

**Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :**

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Michael LEROY, Laetitia PANIEZ, Alban BEZIRARD, Michel LANNOO, Benoît OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Vincent DOUCHET, Lionel HOUZET, Valérie CLOUET, Jean-Pierre DUBURCQ, Jacky BOULINGUEZ, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Danielle BENOIT, François BIERVLIET, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN,

**Etaient excusés avec procuration, absents :**

Madame Karine PACCEU, procuration donnée à Madame Valérie CLOUET, Madame Christelle GRATIEN, procuration donnée à Madame Alizée GRATIEN, Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Vincent DOUCHET, Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à Monsieur Alban BEZIRARD, Madame Joelle LIESSE, procuration donnée à Madame Caroline CHARPENTIER, Madame Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Madame Laetitia PANIEZ, Madame Vanessa LARS, procuration donnée à Monsieur Benoît OERLEMANS Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Michael LEROY,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

**Préambule**

Le Syndicat mixte « Nord – Pas-de-Calais NUMERIQUE » (La fibre Numérique 59/62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de Numérique.

Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes.

Pour ce faire le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats (groupement de commande) en janvier 2022, qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités (« Pack Mairie Connectée »),
- Prestations de vidéoprotection,
- Services de télécommunications et communications électroniques.

Le Syndicat mixte a par ailleurs lancé l'expérimentation d'un réseau public LoRa pour l'Internet des Objets.

De son côté la commune d'ERQUINGHEM-LYS doit faire face à la nécessaire dématérialisation de l'action publique, dans ses relations avec les citoyens, les administrations et les autres collectivités. Pour ce faire elle souhaite bénéficier de services et de matériels adaptés à ses besoins, dont l'offre « Pack Mairie Connectée » pourrait constituer le fondement idéal.

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

**COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 NOVEMBRE 2023**

Envoyé en préfecture le 11/12/2023  
Reçu en préfecture le 11/12/2023  
Publié le  
ID : 059-215902024-20231207-20231128DEL19-DE

**NOMBRE :**

De conseillers en exercice : 29

De présents : 21

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

**Adhésion groupement de commande « 59-62 », services numériques -P.2 SUITE**

L'adhésion à la centrale d'achats (groupement de commande) du Syndicat mixte « Nord – Pas-de-Calais NUMERIQUE » permet de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés.

L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats (groupement de commande) est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié. Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats (groupement de commande) n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Par ailleurs en ce qui concerne plus précisément le « Pack Mairie Connectée », celui-ci ne consiste pas seulement en la fourniture de matériels et de services, mais propose en outre l'intervention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le Centre de gestion va accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de ces services et de ces matériels pour leur bonne appropriation et la meilleure adaptation aux besoins de la commune. De plus il est à noter que cette opération bénéficie d'un cofinancement européen, qui permet de réduire le reste à charge pour la commune.

**Vu** les articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

**Vu** le projet de convention tripartite entre la commune d'Erquinghem-Lys, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord et le Syndicat mixte « Nord – Pas-de-Calais NUMERIQUE » ;

Cela étant exposé ;

**Considérant** l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats (groupement de commande) de La Fibre Numérique 59/62 en matière de services numériques, pour l'économie des ressources de la commune en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte « Nord – Pas-de-Calais NUMERIQUE » et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord, et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**Article 1 : D'ADHERER** au groupement de commande du Syndicat Mixte « Nord – Pas-de-Calais NUMERIQUE », pour les prestations, fournitures en matière de services numériques,

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

**COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 NOVEMBRE 2023**

Envoyé en préfecture le 11/12/2023  
Reçu en préfecture le 11/12/2023  
Publié le  
ID : 059-215902024-20231207-20231128DEL19-DE  
20231128DEL19  
S<sup>2</sup>LO

**NOMBRE :**

De conseillers en exercice :	29
De présents :	21
De votants :	29
Pour :	29
Contre :	
Abstention :	

**Adhésion groupement de commande « 59-62 », services numériques -P.3 SUITE**

**Article 2° : D'APPROUVER** le projet de convention au sein du groupement de commande entre la commune d'ERQUINGHEM-LYS et le Syndicat Mixte « Nord – Pas de Calais NUMERIQUE »,

**Article 3 : D'APPROUVER** le projet de convention tripartite entre la commune d'ERQUINGHEM-LYS, le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord et le Syndicat mixte « Nord – Pas-de-Calais NUMERIQUE », relatif à l'opération « Pack Mairie Connectée »,

**Article 4 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'opération « Pack Mairie Connectée », et notamment la convention tripartite entre la commune, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale et le Syndicat mixte « Nord – Pas-de-Calais NUMERIQUE ».

Visa de la secrétaire de séance  
Madame Alizée GRATIEN

Adopté Pour Ampliation

Le Maire

